L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 8 DECEMBRE 1875. 49me Année.

...RLEANS BEE ...T, PUBLISHERS. ...n, CHARTRES ...MS— ...ly, per annum,$1 ...$7; quarterly, $3 50. ...le copies, Five cents. ...lf yearly $2 50 quar... ...y. 10 cts.

...k direct. ...following steamers CORTES, KNICKERBOCKER, ...CKER, ...ole commander ...Toulouse street, ...at 8 A. M. ...$50 ...L BREMER ...and through Bills ...y to ...D MOULTON, ...arondelet Street.

...Railway. ...s road is established ...an Fields street, near ...Lake, same day ...14 years 10 cents ...Station, 15 cents. FROM THE LAKE ...o'clock A. M. ...P. M. ...be run every hour ...must notify the con...train. C. H. ALLEN ...en'l Superintendent.

...ANCE COMPANY ...amp streets. ...STATEMENT. ...harter, the company ... ...encies) DURING ...DEC. 31, 1874. ...

...ATION ...nal Bank ...ORLÉANS. ... Company ...$500,000 ...

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI MATIN, 8 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 122 de la rue du Canal,—grand stock de draps, casimir, velours, etc.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camp et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

SPECTACLES.

Mercredi, 8 décembre 1875.

ACADÉMIE—A midi, Les Deux Orphelines ; le soir Richelieu.

VARIÉTÉS—A midi, Les Deux Orphelines ; le soir Mons. Alphonse.

ST-CHARLES—Life on the Borders.

Le Message du Président.

Nous publions les principaux passages du Message du Président et l'analyse du surplus.

L'exorde est en style de collégien tout-à-fait au-dessous de ce qu'exigeait une allusion au centenaire de la république américaine.

En se posant en champion des écoles publiques, aux Etats-Unis, le président Grant joue le rôle d'un enfonceur de porte ouverte; mais en proposant l'adoption d'un amendement à la Constitution dans le but d'imposer aux Etats le devoir de pourvoir à l'éducation de tous les enfants, il tend un piége assez grossier aux démocrates.

Il sait combien une pareille proposition est contraire à l'esprit de la Constitution, et il compte que les démocrates, gardiens jaloux des droits réservés aux Etats, ne manqueront pas de la combattre. Il espère alors que leur opposition permettra à son parti de les représenter comme adversaires du système d'éducation gratuite si cher aux Américains. Mais c'est un calcul puéril, car rien ne sera plus facile aux démocrates que de contrecarrer une pareille manœuvre.

La partie du message relative aux affaires cubaines est un petit coup de théâtre, dont on a préparé l'effet à l'aide de fausses rumeurs mises à dessein en circulation depuis un mois.

On avait alarmé tous les intérêts par des bruits de guerre imminente avec l'Espagne, et des journaux naïfs ou complaisants accusaient le Président de vouloir lancer le pays dans une guerre d'aventures.

Le message vient, au contraire, le représenter comme un observateur respectueux du droit des gens, prudent et sage. Il y a eu là une petite comédie dont il est facile d'apercevoir les ficelles. La politique de Grant vis-à-vis de Cuba n'a pas varié depuis son premier message, en ce qui concerne la reconnaissance des Cubains comme nation indépendante ou comme belligérants. Remarquons, cependant, que le message annonce une prochaine communication additionnelle au sujet des négociations actuellement pendantes. C'est le cas de dire "attendons la fin."

Nous nous réservons de faire de plus amples commentaires sur les recommandations du Président au Congrès.

Le passage relatif à la marine est très pacifique et rien dans le message ne justifie les appréhensions qu'avait fait naître l'activité insolite signalée récemment dans les arsenaux maritimes. Cette activité n'aurait-elle été qu'une mise en scène, accessoire de la comédie dont nous parlons plus haut ?

L'affaire de la Louisiane devant le Congrès.

La question de savoir quel est le gouvernement légal en Louisiane est venue incidemment devant le Congrès, à la première séance, à l'occasion de la présentation par Mr Spencer, d'un certificat d'élection signé par le gouverneur McEnery. L'affaire avait été mal engagée, et 135 voix contre 134 ont voté la question préalable et repoussé la demande d'admission de Mr Spencer. Mr Morey, républicain, porteur du certificat de Mr Kellogg, a été admis à siéger comme ayant un titre en règle. Les organes de Mr Kellogg triomphent naturellement et soutiennent que la Chambre a résolu définitivement la question de savoir qui est le gouverneur légal de la Louisiane. Ils se hâtent trop dans leurs conclusions car il est impossible d'admettre que la Chambre ait voulu décider une question aussi grave et aussi compliquée après un débat aussi sommaire.

La Chambre n'a, en réalité, statué que sur un point de forme, le fond a été parfaitement réservé. Il est seulement regrettable que les démocrates, qui ont une majorité si forte dans la Chambre, ne se soient pas mieux entendus avant de laisser poser la question ; ils eussent facilement évité ce qui est un échec apparent.

On a pu remarquer dans le débat, que le premier argument mis en avant par Mr Blaine a été le compromis Wheeler. Il a soutenu que le compromis avait réglé finalement la question de savoir qui est le gouverneur légal de la Louisiane. Or, tous ceux qui ont entendu les discours prononcés dans le caucus des représentants conservateurs, sur la question du compromis, savent avec quelle insistance les partisans du compromis soutenaient que cette mesure n'avait d'autre objet que la détermination des titres aux sièges de la Chambre, et que la question de l'élection de 1872 était réservée, comme l'était aussi celle de l'élection de Mr Moncure en 1874.

C'est avec ces assurances réitérées qu'on est parvenu à faire voter le compromis à la majorité d'une voix. Mais ce que nous avions prévu est arrivé. Mr Kellogg, une fois le compromis exécuté, l'a considéré comme une confirmation finale de son titre.

Les républicains au Congrès soutiennent la même thèse et opposent le compromis comme fin de non recevoir aux prétentions des élus de 1872, et il s'est trouvé dans la Chambre des démocrates assez peu au courant des faits se rattachant à la transaction, pour voter avec les partisans de l'usurpation.

Nous avions bien raison de dire que ce compromis était un marché de dupes. Les conservateurs qui l'ont voté ont été indignement trompés, et les radicaux, avec leur mauvaise foi habituelle n'ont tenu aucune de leurs promesses et donnent au compromis une signification qu'il n'a jamais eue dans la pensée des conservateurs.

Nous les verrons encore, si les démocrates demandent une enquête sur l'outrageuse expulsion de la législature louisianaise le 5 janvier 1875, par les baïonnettes fédérales, opposer le compromis Wheeler comme une fin de non recevoir. Il n'est que trop évident aujourd'hui, que le véritable but du compromis a été de couvrir Grant contre la responsabilité encourue par lui. C'est là la clef des mystérieuses menées dont Mr Wheeler a été l'agent et qui a abouti à amener une majorité des Représentants louisianais à abandonner une position magnifique qui leur eût donné nécessairement, en janvier 1876, le contrôle entier du gouvernement en Louisiane.

Mais nous espérons voir la question louisianaise se représenter sous une autre forme devant le Congrès et la lumière se faire sur les ténébreuses machinations qui ont eu pour but de protéger les fraudes et les violences de 1872 et de 1875.

☞ Tout le monde est convaincu maintenant que le café grillé et moulu qui est débité au grand dépôt de la rue du Camp, No 5, est non seulement le moins cher mais encore le plus frais et le plus agréable de tous les cafés vendus sur ce marché. Nous invitons nos lecteurs à en faire l'essai.

UN MOT DE L'EMPEREUR GUILLAUME.—Nous extrayons d'une lettre d'un correspondant de Berlin, un mot que l'empereur Guillaume aurait laissé échapper à propos de la brochure Arnim : "Il est bon que le comte Arnim ait dit à Bismarck ce que je ne peux pas lui dire moi-même."

MESSAGE DU PRESIDENT.

Le Message commence par un lieu commun sur le développement matériel et intellectuel de la grande république qui de 13 Etats s'est élevée à 38 sans compter 8 Territoires, sillonnés de lignes télégraphiques et de voies ferrées, enrichis par les produits de leurs manufactures, de leurs mines, de leur agriculture et capables non-seulement de faire face aux besoins du pays, mais de devenir bientôt encore, grâce à l'initiative du commerce, un marché d'exportation.

QUESTION DES ÉCOLES.

Sur l'importante question des écoles gratuites, le Président s'exprime en ces termes :

"Nous ne sommes pas moins fiers de relever nos progrès dans toutes les professions libérales. Comme nous allons entrer dans notre second centenaire, et dans notre virilité comme nation, il est à propos de regarder en arrière dans le passé et d'examiner quels sont les meilleurs moyens de maintenir et de développer notre future grandeur. Depuis la chute d'Adam et sa désobéissance, jusqu'à ce jour, aucune nation n'a été à l'abri des dangers qui menaçaient sa prospérité et son bonheur. Nous devrions, nous aussi, ouvrir les yeux sur les dangers qui nous menacent, et y remédier autant qu'il est en notre pouvoir. Dans notre république un homme est l'égal de tout autre devant la loi.

Sous un pareil régime il est de toute importance que tous possèdent l'éducation et l'intelligence nécessaires pour voter avec une pleine conscience de leur acte. Une grande association d'hommes ignorants ne peut pendant une longue période, opposer une résistance efficace à la tyrannie et à l'oppression d'un petit nombre d'hommes instruits, mais elle finira inévitablement par devenir l'instrument docile de la volonté et de l'intelligence dirigées soit par les démagogues, soit par la prêtraille. (priestcraft).

En conséquence l'éducation des masses devient de première nécessité pour le maintien de nos institutions. Elles méritent d'être défendues, car elles ont assuré le plus grand bien à la majeure partie de la la population sous toutes les formes du gouvernement imaginées jusqu'ici. Tous les autres régimes s'en rapprochent dans l'exacte mesure de la diffusion générale de l'éducation, de l'indépendance de la pensée et de l'action.

Aussi comme le premier pas pour étendre tous nos progrès successifs depuis un siècle, je soumets à votre sérieux examen, et vous recommande très instamment de présenter un amendement constitutionnel à la ratification des Législatures des différents Etats, amendement qui leur imposerait comme un devoir d'établir et d'entretenir toujours dans leurs limites respectives, des écoles publiques gratuites, suffisantes pour l'éducation élémentaire de tous les enfants, sans exception de sexe, de couleur, d'origine, de religion, d'où l'on écarterait tout enseignement religieux, athée ou payen, amendement qui interdirait aux Législatures ainsi qu'aux autorités municipales et autres, d'affecter aucuns fonds, aucune taxe d'école, même en partie, au profit ou à l'aide directe ou indirecte, soit d'une secte religieuse, soit de toute autre œuvre de quelque nature, de quelque espèce que ce soit.

A propos de cette grave question, je voudrais aussi appeler votre attention sur l'importance de corriger un mal qui, si on le laisse se développer, amènera probablement de grands troubles dans notre pays avant la fin du XIXme siècle. C'est l'accumulation d'immenses valeurs en propriétés d'églises exemptes de taxes.

En 1850 je crois que les propriétés du clergé aux Etats-Unis, affranchies de taxes municipales ou d'Etat, s'élevaient environ à $83,000,000. En 1860 le montant en avait doublé. En 1875 il est à peu près d'un milliard de doll.

Avant 1900, si on n'y met un frein, on peut affirmer sans témérité que ces propriétés dépasseront une valeur de trois milliards. Ces énormes valeurs jouissant de la protection et des bienfaits du gouvernement sans en supporter les charges proportionnelles, ni les dépenses, ne seront pas envisagées sans protestation par les contribuables. Dans un pays qui grandit, et où les propriétés foncières haussent aussi rapidement qu'aux Etats-Unis, il n'y a guère de limite aux richesses que peuvent acquérir des corporations religieuses ou autres, si on leur permet de posséder des biens fonds exempts de taxes.

La perspective, que nous venons d'envisager, d'une accumulation d'aussi vastes propriétés libres de taxes, pourrait provoquer une confiscation inconstitutionnelle et accompagnée d'une effusion de sang. Je conseillerais donc de soumettre également aux impôts toutes les propriétés, qu'elles appartiennent à des églises ou à des corporations, n'exemptant que le dernier champ du repos pour les morts, et peut-être encore, mais avec des restrictions convenables, les bâtiments des églises.

AFFAIRES ETRANGÈRES.

Nos relations avec la plupart des puissances étrangères continuent à être sur un pied satisfaisant et amical. La correspondance du Département d'Etat avec nos représentants diplomatiques est jointe au message. Je suis heureux d'annoncer le passage par les cortès de Portugal d'une loi abolissant l'esclavage dans les colonies espagnoles.......Je suis d'avis qu'il est du devoir des Etats-Unis d'adopter des mesures législatives pour qu'aucun citoyen des Etats-Unis ne puisse posséder des esclaves dans aucun autre pays.

Le Chili a accordé la réparation due dans le cas du navire baleinier Good Return, saisi sans cause suffisante il y a plus de 40 ans.

L'arbitre dans l'affaire du steamer des Etats-Unis Montijo, pour la saisie et la détention duquel le gouvernement des Etats-Unis de Colombie était tenu responsable, a décidé en faveur de la réclamation. Cette décision règle un différend qui date de plusieurs années et qui eût pu troubler l'harmonie entre les deux républiques.

Un traité de réciprocité a été conclu il y a quelques mois avec le roi des îles de la Société. Des copies en sont soumises au Congrès pour l'adoption des mesures propres à assurer l'exécution du traité.

LA QUESTION CUBAINE.

Le message répétant, en y insistant, tout ce qui a été dit sur ce sujet dans les précédents messages du président Grant, dont nous avons reproduit des extraits il y a quelques jours, nous ne ferons qu'indiquer les principaux points.

L'Espagne a payé exactement les indemnités pour l'affaire du *Virginius*, et le Président a ordonné la répartition des fonds aux parties intéressées.

L'année qui vient de s'écouler n'a fourni aucun indice annonçant la fin prochaine de la lutte ruineuse qui dure depuis sept ans dans l'île de Cuba. Le même mépris des lois de la guerre entre nations civilisées a continué. La continuation de cette lutte affecte sérieusement les intérêts des nations commerçantes et spécialement ceux des Etats-Unis, où plusieurs de nos concitoyens ont de grandes propriétés. Dans l'espoir que l'Espagne pourrait rétablir la paix dans ses colonies, le Président a attendu patiemment la marche des évènements. Notre propre guerre civile est trop récente pour que nous ne prenions pas en considération les difficultés qui entourent un gouvernement embarrassé par une rébellion dynastique et ayant à lutter avec une autre insurrection dans une colonie éloignée.

Jusqu'à présent tous les efforts de l'Espagne ont échoué et la situation ne s'est pas améliorée.

Le message établit ici les conditions à remplir par des révoltés pour constituer un état indépendant que les autres nations puissent reconnaître comme un fait. Tout en reconnaissant que l'insurrection à Cuba a montré une force et une persistance qui rendent douteux que l'Espagne puisse la soumettre, il semble incontestable qu'il n'existe pas d'organisation civile qui puisse être reconnue comme gouvernement indépendant capable de remplir ses obligations internationales et ayant droit à être traité comme une des puissances de la terre. Les Etats-Unis doivent rester fidèles aux principes qui leur ont servi de guide dans les luttes analogues entre des colonies et leurs mères-patries.

La reconnaissance de l'indépendance de Cuba étant, à mon avis, impraticable et injustifiable, la question qui se présente est celle de la reconnaissance des droits de belligérants aux parties en lutte.

Le Président dit que depuis ses précédents messages rien n'a modifié essentiellement le caractère de la lutte. A moins qu'elle ne soit justifiée par la nécessité, la reconnaissance des droits de belligérants est considérée comme un acte non amical et une démonstration gratuite d'appui moral donné à la rébellion. Si on applique à la condition présente des affaires à Cuba les règles du droit des gens suivies par des nations soucieuses d'agir avec dignité et honnêteté, on ne trouve pas dans l'insurrection l'existence d'une organisation politique réelle, palpable, manifeste, ayant les formes et capables des fonctions ordinaires d'un gouvernement envers son peuple et les autres Etats.

L'insurrection n'a ni une justice organisée, ni un siège déterminé, ni une force organisée qui puissent donner à la lutte un caractère autre que celui d'une simple insurrection de rebelles. Le conflit est limité à la terre, l'insurrection n'a pas un seul port.

La reconnaissance des droits de belligérants dans ces conditions, est aussi peu sage comme expédient qu'insoutenable au point de vue du droit, car elle entraîne des devoirs et des obligations délicates. Elle confère le droit de visite en pleine mer aux navires des belligérants ; elle soumettrait les navires qui, actuellement, transportent des armes et des munitions de guerre librement à être détenus et saisis. Elle donnerait lieu à des questions irritantes nombreuses, affranchirait le gouvernement de Madrid de la responsabilité des actes des insurgés, et investirait l'Espagne du droit de surveillance reconnu par notre traité de 1795 sur tout notre commerce.

L'exercice de ce droit de surveillance conduirait certainement à des conflits. Il serait indigne des Etats-Unis d'inaugurer la possibilité d'un tel résultat par des mesures d'un droit ou d'un caractère douteux. Toute question de droit à part, cette question ne donnerait aux insurgés qu'un espoir illusoire.

"La reconnaissance de l'indépendance ou des droits de belligérants étant également inadmissible, il reste à examiner quelle conduite doit être adoptée si le conflit et les maux qui en résultent pour toute les nations et particulièrement pour les Etats-Unis, continuent. Dans ce cas je suis d'avis que d'autres nations seront forcées d'assumer la responsabilité qui leur incombe et d'examiner sérieusement les seules mesures possibles qui restent la MÉDIATION et l'INTERVENTION.

Au début de la lutte les bons offices des Etats-Unis ont été offerts de bonne foi, sans but égoïste, dans l'intérêt de l'humanité et par amitié sincère pour les deux parties, mais ils ont été refusés alors par l'Espagne avec la déclaration néanmoins qu'ils pourraient être acceptés s'ils devenaient indispensables plus tard. Rien n'est venu annoncer que dans l'opinion de l'Espagne ce moment fût venu et, cependant la lutte continue avec toutes ses horreurs et les torts qu'elle cause aux Etats-Unis et aux autres nations. Les deux parties paraissent incapables d'arriver à un règlement, et chacune des deux a jusqu'ici échoué à remporter un succès qui lui permette d'obtenir la possession et le contrôle de l'île à l'exclusion de l'autre.

"Dans ces circonstances, l'action d'autres puissances, soit par une médiation, soit par une intervention, semble être la seule alternative qui tôt ou tard, doive être invoquée pour mettre fin à la lutte. En même temps et sous cette impression, je ne recommande, pour le moment, aucune mesure d'intervention ; je serai toujours prêt, comme tous les amis impartiaux des deux parties, à répondre à un appel, dès qu'on nous fera comprendre que les bons offices des Etats-Unis peuvent être acceptés, afin d'aider à la conclusion d'une paix honorable pour les deux parties. Nous devons à l'Espagne, en ce qui regarde notre gouvernement, que l'action d'une troisième puissance, que j'ai conseillée, ne soit adoptée que comme dernière ressource.

Si les Etats-Unis avaient désiré intervenir dans les affaires de Cuba, ils ont eu maintes occasions de le faire depuis ces dernières années, mais nous avons gardé une attitude passive, et rempli tous nos devoirs, toutes nos obligations internationales envers l'Espagne avec amitié, justice et fidélité, animés d'un esprit de patience et de tolérance, qui éloignait toute idée, tout désir, d'intervenir ou d'ajouter aux difficultés dont cette Puissance était entourée.

Le gouvernement espagnol a soumis récemment à notre Ministre à Madrid certaines propositions qui, nous l'espérons, pourront être considérées comme une base, sinon comme une acceptation effective, des conditions propres à satisfaire aux exigences des griefs individuels, griefs dont notre gouvernement s'est cru en droit de se plaindre.

Le texte complet de ces propositions ne m'est pas encore parvenu. Quand elles seront arrivées on les examinera avec soin ; et elles pourront, je l'espère, conduire à un arrangement satisfaisant des questions qu'elles traitent, et prévenir dorénavant le retour de tous les incidents qui ont donné naissance à nos justes plaintes.

Nous apprenons aussi que l'on fait de nouveaux efforts pour introduire des réformes dans l'administration intérieure de l'île.

Nous croyons toutefois que le respect dû aux intérêts des Etats-Unis et de nos nationaux, nous donne le droit d'obtenir qu'on diminue la tension qu'ont éprouvée nos relations par suite des questions difficiles, des vexations et des pertes occasionnées par la guerre civile de Cube ; nous croyons que les intérêts de l'humanité elle-même exigent la cessation de la lutte avant que toute l'île ne soit dévastée et soumise à de plus grands sacrifices.

Si mon espoir d'un arrangement satisfaisant, d'un prochain rétablissement de la paix et d'une assurance contre de nouveaux motifs de plaintes se trouvait malheureusement déçu, je croirais de mon devoir de faire une nouvelle communication au Congrès dans un délai assez rapproché pendant la session actuelle, pour recommander les mesures qui me paraîtront alors nécessaires."

FRONTIÈRE TEXIENNE.

Parlant de la contrebande pratiquée sur la zône libre et des razzias de bestiaux sur le Rio Grande, le Président dit, qu'on a essayé d'envoyer sur le Rio Grande un vaisseau armé, et s'il n'est pas arrêté par les bas-fonds de la rivière et par d'autres obstacles naturels, on espère qu'il contribuera à protéger les éleveurs du Texas.

REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES.

Après avoir longuement discuté la question des câbles sous-marins, mais sans s'occuper de la télégraphie postale, le Président aborde la reprise des paiements en espèces et dit : " On ne saurait trop insister sur cette question, et j'espère que le Congrès sera amené le plus tôt possible à compléter les mesures législatives prises par le dernier Congrès, dans sa dernière session, en vue de ramener la reprise des paiements en espèces le 1er janvier 1879 au plus tard. Ce serait un grand bienfait pour le pays si cette mesure pouvait être adoptée plus tôt.

Il me semble de toute évidence que nous ne pouvons espérer un retour complet et définitif du pays à la prospérité industrielle et financière jusqu'à ce qu'on soit revenu à l'emploi d'une valeur reconnue dans tout le monde civilisé. Tant que nous nous servons d'un papier monnaie qui n'est pas l'équivalent du type adopté dans le reste du monde, les espèces deviennent une marchandise comme les produits du sol dont le surplus cherche un marché où il soit en demande.

D'après notre système actuel nous ne devrions en avoir aucun besoin, et nous n'en aurions pas en effet ; si nos droits de douane payés en or et servant de garantie au service des intérêts de la dette publique en or, ne nous fournissaient pas des métaux précieux, ils s'écouleraient au dehors pour l'achat de produits étrangers, parceque'il existe une législation plus sage en matière de finances chez les nations avec lesquelles nous sommes en relation.

Je ne suis pas prêt à tracer, mais je puis indiquer les meilleures mesures législatives pour arriver au but que je recommande instamment. Ce serait pour moi une source de grande satisfaction d'approuver tous les actes du Congrès tendant effectivement à assurer la reprise des paiements. Une extension illimitée du papier monnaie amènerait probablement cette reprise plus rapidement qu'aucune autre mesure législative ayant en vue le rachat des *legal tenders*, mais ce serait aux dépens de l'honneur.

Les *legal tenders* n'auraient aucune valeur si ce n'est pour éteindre le passif actuel ou, pour être plus exact, pour les répudier, ils ne serviraient à rien après le règlement de toutes les dettes.

Il y a quelques mesures qui me semblent importantes en ce sens et que je recommande à votre sérieuse attention, c'est un rappel de tout ce qui, dans la loi des *legal tenders*, les déclare recevables pour les dettes contractées après une certaine date qui serait fixée dans la loi même, par exemple le 1er janvier 1877. Cela produirait aussitôt une réaction favorable, et le désir de faire arriver le papier au pair avec ce qu'il est censé représenter.

Le Président s'étend longuement sur les bons effets qu'entraînera cette mesure.

Il propose en second lieu que le Secrétaire du Trésor soit autorisé à racheter et à ne pas dépenser deux millions de dollars par mois de legal tenders en émettant à leur place des bons portant 3½5 pour cent, titres de 50 à mille dollars chacun.

3. Que le Secrétaire du Trésor reçoive de nouveaux pouvoirs pour augmenter sa réserve d'or en vue d'un rachat final soit par l'augmentation des revenus, soit par la diminution des dépenses, il est préférable d'employer ces deux moyens par le rétablissement des droits sur le café et le thé.

Le Message conseille aussi de réduire les droits sur certains articles qui couvrent à peine les frais de perception et ceux qui entrent dans nos manufactures.

Il conseille de trouver, pour vérifier les réclamations contre le gouvernement, de meilleurs moyens que les Cours de réclamations, particulièrement pour les réclamations fondées sur la dernière guerre. Dans presque tous les cas, elles sont exorbitantes.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Le Président, discutant le rapport du Secrétaire de la Guerre, appelle l'attention spéciale des Chambres sur la nécessité de faire une allocation de $300,000 de subsistances disponibles avant le commencement de la prochaine année fiscale.

Il demande le rappel de la loi qui abolit le *mileage* et le retour à l'ancien système d'allocations, des expériences de torpilles par un corps du génie, et une organisation permanente du corps des signaux.

MARINE.

La situation de notre marine en ce moment, ajoute-t-il, est une source de satisfaction. Etablissant un parallèle détaillé avec d'autres nations, le Message dit que notre situation continentale non plus que notre politique étrangère n'exigent que nous possédions un grand nombre de ces puissants croiseurs cuirassés, tandis que notre position et la nature de nos ports, tout ensemble, nous protègent à peu près complétement contre ceux des autres nations, en toutes conjonctures. Nous avons cinquante vaisseaux de guerre, y compris quinze cuirassés, en ce moment prêts sur les côtes de l'Atlantique.

SERVICE POSTAL.

Le service des Postes est entièrement satisfaisant, le Président suggère d'autoriser le département à exclure les marchandises de la malle.

AFFAIRES INDIENNES.

Nous avons fermement poursuivi la méthode adoptée au commencement de mon premier terme pour traiter avec les Indiens et cela avec des résultats satisfaisants et encourageants. Elle a produit une amélioration évidente dans la condition de cette race, et sera continuée avec tels changements que l'expérience montrera nécessaires.

LE CENTENAIRE.

Le Message parle avec joie du Centenaire. Il dit du Bureau d'Agriculture : "Il a fait beaucoup pour répandre des connaissances utiles aux agriculteurs et aussi en introduisant des productions nouvelles et utiles adaptées à notre climat. Par là ce bureau mérite que le gouvernement continue de l'encourager.

LES MORMONS.

Le Président représente l'état des affaires dans l'Utah comme un scandale, car une institution fondée sur la polygamie devrait être bannie de ce pays.

CONCLUSION.

Comme c'est le dernier message que j'aurai l'honneur de transmettre au Congrès avant l'élection de mon successeur, je veux reprendre, ou plutôt résumer, les questions que je considère comme ayant une importance vitale, sur lesquelles on peut légiférer et arriver à une conclusion pendant cette session.

1° Que chaque Etat soit requis de fournir une bonne éducation d'écoles publiques à tous les enfants de son territoire.

2° Que les dogmes d'aucune secte ne soient enseignés dans une école entretenue en tout ou en partie par l'Etat ou par la Nation, ou par les fonds d'une taxe levée sur une communauté. Qu'on rende l'éducation obligatoire de manière à priver tous ceux qui ne sauront ni lire ni écrire du droit de devenir électeurs après 1890, sans enlever, toutefois, ce droit sous prétexte d'ignorance, à aucun de ceux qui seraient électeurs au moment où cet amendement entrerait en vigueur.

3° Qu'on déclare que l'église et l'Etat sont à jamais séparés et distincts, chacun restant dans sa sphère propre et que toutes les propriétés des églises supportent leur part proportionnelle de taxes.

4° Qu'on chasse l'immoralité légale comme la polygamie et l'importation des femmes dans des vues illicites.

Je reviens encore à l'année du centenaire. Il semblerait que, sur le point d'entrer dans le second siècle de notre existence nationale, nous ne saurions choisir un moment plus favorable pour inaugurer ces réformes.

5° Qu'on vote telles lois qui amèneront un prompt retour à une solide monnaie, propre à commander le respect du monde.

Dans la pensée que ces vues se recommanderont d'elles-mêmes à la grande majorité des citoyens patriotes et bien pensants des Etats-Unis, je soumets le reste au Congrès.

U. S. GRANT.

EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DES ETATS DU SUD.—Nous avons reçu une brochure contenant sur la couverture une jolie représentation des Fair Grounds et renfermant les règlements et la liste des prix de la grande exposition agricole et industrielle qui doit être tenue à la Nouvelle-Orléans pendant dix jours à partir du 25 février. La liste des prix est considérable. Rien n'a été négligé pour donner un grand éclat à cette Exposition. Il y aura des courses, et les commissaires ont décidé d'accorder $3000 de prix pour cet objet seul.

On peut obtenir toutes les informations en s'adressant à Mr. Samuel Mellen, surintendant général, 80, rue du Camp.

UNE JEUNE CHANTEUSE LOUISIANAISE.—Nous reproduisons avec plaisir l'extrait suivant d'un compte rendu de concert, publié dans le *Savannah News* du 2 courant. Il s'agit d'une jeune et sympathique louisianaise, fille de notre estimable collaborateur et ami, le docteur Alfred Mercier.

Mais l'attrait spécial de la soirée était l'apparition de Mademoiselle Armantine Mercier, qui est venue récemment de la ville du Croissant pour résider quelque temps à Savannah. Dès qu'elle s'est avancée sur la scène, elle a été accueillie par des applaudissements enthousiastes. L'aisance de ses manières l'a mise de suite en rapport avec l'auditoire. Sa voix est une voix de soprano clair, pur, de belle qualité et bien cultivée. Elle a eu évidemment d'excellentes occasions pour cultiver ses dons artistiques, et elle a montré qu'elle possédait aussi bien le mécanisme du chant que l'art de rendre avec expression, par la manière dont elle a interprété plusieurs morceaux de caractères très différents.

Après avoir chanté une cavatine du *Trouvère*, dans un style qui lui eût fait honneur dans l'opéra, elle a été rappelée et a chanté très agréablement "l'Extase" d'Arditi. Après la mélodie allemande de Niedermeyer, elle a été de nouveau rappelée et a chanté un air brillant des "Vêpres siciliennes", dans lequel elle a fait apprécier l'étendue de sa voix et son habileté comme vocaliste.

Nous regrettons d'apprendre que Mlle Mercier doit partir prochainement pour la Floride, mais nous espérons que son absence ne sera que temporaire. Si elle passait tout l'hiver ici, ce serait une précieuse acquisition non seulement pour le club Mozart mais encore pour toute notre communauté musicale.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—On donne aujourd'hui en matinée la dernière représentation du drame émouvant *Les Deux Orphelines*, et ce soir la comédie *Monsieur Alphonse*, tirée de la pièce de A. Dumas.

CIGARETTES DE PÉRIQUE.—Nous avons reçu de Mr. C. C. Millaudon, de St. Jacques, quelques échantillons de ses cigarettes de périque, dont l'enveloppe est faite en paille de maïs. C'est en avril dernier que Mr. Millaudon a imaginé de fabriquer des cigarettes de cette façon avec le périque. Il a en depuis des imitateurs. Sa manufacture est à Collège Point, St. Jacques.

MEUBLES ! MEUBLES !—Allez chez Mr. Jos B. Hubbard si vous voulez des meubles à bon marché. Meubles de salon, meubles de salle à manger, meubles de chambre à coucher, vous pourrez les choisir dans son vaste et magnifique assortiment. Il y en a de riches, il y en a de simples, mais tous sont fabriqués avec le plus grand soin, et tous se vendent à des prix réduits.

☞ Les visiteurs de la campagne, qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café de la rue du Camp No 5 où une machine à vapeur est toujours en activité pour répondre aux besoins de la consommation.

LE TEMPS FUIT.

La Loterie de l'Etat de la Louisiane offre maintenant le grand tirage d'un demi-million en or. Pendant les sept années de son existence, elle a gagné $280,000 pour le fonds d'éducation d'Etat, et en outre elle a contribué d'autant pour les institutions de charité publiques et privées.

Le tirage sera fait en public et par des comités qui seront choisis par les assistants sur les lieux, de manière qu'aucune fraude, aucun favoritisme ou aucune déception ne soit possible. La grande valeur de ses immunités, réglées comme elles le sont par les lois de l'Etat, est une garantie suffisante en soi que toutes ses obligations seront fidèlement remplies. Le tirage d'or offre 3560 lots s'élevant à un demi-million en or, le gros lot étant de $100,000. Les billets sont au nombre de 20,000 seulement, divisés en coupons-vingtièmes à $2.50 chacun. Rappelez-vous qu'il y a un prix ou un lot sûr pour chaque six billets.

LA MARÉE DU 14 NOVEMBRE, A LONDRES.—La grande marée qui a produit tant de désastres au Hâvre, et surtout le littoral français de la Manche, s'est fait sentir également sur les côtes d'Angleterre, notamment à Londres, à deux heures quinze du soir.

Les journaux anglais disent que jamais, depuis qu'on enregistre ces phénomènes, on a observé une marée aussi prodigieuse. La hauteur aux écluses de l'East India Dock était de près de 9 mètres.

La veille, samedi, à sept heures moins dix du matin, un phénomène analogue s'était montré à Bridgewater, petit port de mer d'Angleterre, situé sur le Parret, à vingt kilomètres de son embouchure sur le canal d'Irlande. Une lame d'eau de trois mètres de hauteur a subitement remonté le fleuve, quoique la marée fût déjà en train de baisser.

La violence du choc fut si grande que des charbonniers qui étaient à l'ancre furent avariés, que le pont du chemin de fer fut lui-même fortement endommagé.

A Brighton, on n'avait point observé de marée pareille depuis novembre 1836.

La Tamise, en affouillant une portion de la ligne qui va de Londres à Oxford, a produit le déraillement d'un train qui heureusement marchait au pas, ayant aperçu des signaux de détresse.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Démission du directeur Gaudet.

Le *Republican* publie une lettre de Mr J. B. Gaudet, directeur des écoles publiques de la Nouvelle-Orléans, adressée à Mr Brown, surintendant *de facto* de l'instruction publique, dans laquelle il donne sa démission.

Mr Gaudet n'allègue aucune raison particulière, si ce n'est que les directeurs des écoles publiques ont été dénoncés comme incapables et corrompus.

Querelle sanglante.

Vers sept heures, hier soir, une querelle est survenue entre messieurs Charles Letellier Jne et P. Lange, au coin de la rue Bienville et Passage de la Bourse.

Mr Lange a reçu un coup de pistolet à la poitrine, mais la balle a dévié et il n'a été que légèrement blessé, de l'avis du Dr Liado, qui lui a donné les premiers soins.

Deux petits incendies.

Hier soir, vers neuf heures et quart, le feu s'est déclaré au second étage de la maison occupée par J. L. Lyons, droguiste, successeur de Ball, Lyons & Co. à l'angle des rues Camp et Gravier. Les pompiers sont arrivés promptement et ont éteint le feu en quelques minutes. Le dommage peut être évalué à $200.

Un quart d'heure après, le feu prenait au rez-de-chaussée de la maison sise rue Gravier No 134, entre Camp et St-Charles, dans le bureau de L. H. Terry & Co., marchands commissionnaires. La bâtisse appartient à Mme C. H. Slocomb.

Le feu a été éteint également, et le dommage ne dépasse pas $50.

Tir à la cible à l'entrepôt des chasseurs.

Il y aura samedi dans la journée un tir à la cible à l'entrepôt des chasseurs, rue St. Charles No 100.

Le billet ne coûte que soixante-quinze sous et donne droit à six chances.

Le premier prix est une coupe en argent et le second prix un revolver.

Avis aux bons tireurs !

Grande partie de billard.

Demain, jeudi, à huit heures du soir, il y aura à la salle des Odd Fellows, une grande partie de billard en cinq cents points, pour un enjeu de mille piastres, entre Frank Maggioli, de la Nouvelle-Orléans, et William Burleigh, de Chicago.

Cette partie fera évènement, car les deux joueurs sont connus et ont tous les deux de nombreux partisans.

Une fille rebelle.

Emma Henninger, une jeune fille de dix neuf printemps, ayant été grondée par sa mère et probablement battue, s'est fâchée et a tiré de son corsage un petit couteau, menaçant de frapper le sein qui l'a nourri. Mme Henninger, alarmée, a appelé la police, et Emma a été plongée dans les profondeurs de la *calaboose*.

Election au Cotton Exchange.

Il y a eu, avant-hier, une élection à la Bourse au coton pour le choix des officiers. Cette élection a été un évènement pour les facteurs de coton et autres négociants, à cause de la lettre de Mr. John B. Lafitte relativement au Bureau de Conversion.

Messieurs John Phelps et John B. Lafitte ont été portés tous les deux comme candidats à la présidence.

Voici la liste des officiers élus : Président, John Phelps ; vice-président, Thos. L. Airey ; trésorier, Wm. C. Black. Directeurs : Perry Nugent, A. H. May, John T. Hardie, R. H. Buckner, Scott McGehee, Samuel Simpson, R. Woeste, E. L. Jeanrenaud, George Wegg, H. W. Nelil, John Boland, John W. Labouisse.

Election à la Bourse des Marchands.

Nous avons constaté déjà que les directeurs et le président de la Bourse des Marchands avaient présenté leur rapport annuel, donnant un exposé de la situation des affaires, en ce qui regarde principalement les produits de l'Ouest, les farines, le porc, etc.

Après lecture du rapport, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1876 : Président, F. J. Odendahl, trésorier, Victor Prados ; Directeurs : Abraham Hirsch, Jos. West, John T. Gibbons, A. J. Gomella, Forester Dolhonde.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil s'est réuni à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

Mr Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

Le rapport mensuel des frais des différents départements est soumis ensuite et adopté également. Le montant total des dépenses est de $20,591.37.

Une ordonnance est adoptée autorisant l'administrateur du département des finances à payer $4,633.29 à l'association des pompiers pour services rendus pendant le mois de novembre.

Relativement à la controverse entre la ville et le chemin de fer de la rue du Canal et City Park, des résolutions ont été adoptées pour contraindre la compagnie à remettre en bon état les rues qu'elle a dépavées pour établir la voie ferrée.

La ville veut bien, comme compensation, accorder $2,000 à la compagnie pour ce travail, à condition qu'il soit fait sans retard.

L'ordonnance No 2876 des séries de l'administration, relativement aux licences est lue et adoptée.

Ne pouvant aujourd'hui publier le tableau des licences en entier, nous nous contenterons d'indiquer les changements qui ont été faits cette année.

Agent, vendant par échantillon, $100 au lieu de $75.

Boulangerie, $5 au lieu de $10.

Bals publics, $5 chaque soir au lieu de $10.

Bouchers, $5 au lieu de $10.

Courtiers de stocks, $150 au lieu de $100.

Agents pour pensions, $10 au lieu de $25.

Cafés chantants $750 au lieu de $300.

Compagnie d'express, $200 au lieu de $100.

Wagon d'express à un cheval, $7,50 au lieu de $10.

Wagon d'express à deux chevaux, $7,50 au lieu de $20.

Vendeurs de fruits aux marchés publics, $5 au lieu de $10.

Prêteurs sur gages, $500 au lieu de $750.

Tonneliers, $15 au lieu de $10.

Raffineries pour sucres et mélasses, $100 au lieu de $200.

Musées, $250 au lieu de $300.

Spectacles donnés par des troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours, et $5 par jour après ce laps de temps. Cercles de patinage, $25 au lieu de $50.

Tailleurs ayant une boutique, $30 au lieu de $10.

Métiers non définis, $5 au lieu de $10.

Après l'adoption de l'ordonnance des licences, le Conseil s'ajourne.

Réunion de la Chambre de Commerce.

La réunion mensuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu, avant-hier soir, sous la présidence de Mr Cyrus Bussey.

On ne s'est occupé que d'affaires de routine, et le seul fait important de la soirée a été l'adoption d'une résolution, demandant au Congrès de veiller à l'entretien des levées dans la vallée du Mississippi et de venir en aide au chemin de fer projeté de Texas et Pacifique.

Sur motion de Mr Kennard, une résolution a été également adoptée, autorisant un comité à visiter la crevasse du Bonnet Carré pour faire un rapport à ce sujet.

Séance du comité Central de l'Union des Propriétaires.

Le comité central de l'Union des propriétaires fonciers s'est réuni hier soir au Mechanics Institute.

La séance n'a pas été importante, et nous sommes obligé de renvoyer notre compte rendu, à cause du peu d'espace dont nous pouvons disposer aujourd'hui.

TEMPERATURE.— 7 décembre 1875. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	51	10
12 M.	54	12
3 P. M.	55	13
6 P. M.	55	13

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles ; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

—49—

Le mal qui résulte d'un estomac faible.—Il n'y a pas de fait pathologique plus clairement établi que celui-ci : les plus formidables phases des maladies de nerf doivent être attribuées directement à une digestion imparfaite. L'insomnie avec toutes ses conséquences affreuses, vient plus fréquemment d'une faiblesse d'estomac que de toute autre cause. De simples sédatifs ne peuvent guérir les maux de nerf et même ils cessent bien vite d'en pallier les symptômes. Le véritable moyen de renforcer le système nerveux est de fortifier les organes digestifs et assimilatifs de l'action libre desquels son équilibre dépend absolument. L'usage quotidien des "Hostetter's Stomach Bitters" fera plus pour donner du ton aux nerfs affaiblis, pour les calmer, pour procurer un sommeil sain et rafraîchissant—grande panacée de la nature—que tous les remèdes nervins qu'on peut trouver dans les pharmacies. On devrait prendre un grand verre de Bitters avant chaque repas.

—Le tribunal de police correctionnelle de Metz a condamné 126 jeunes gens lorrains, chacun à 150 marcs d'amende et éventuellement à un mois d'emprisonnement, pour s'être soustraits à l'obligation du service militaire.

Marié, samedi, 4 décembre 1875, à la Cathédrale St. Louis, par le Révérend Père Magin Palmer, MICHEL CAPO de CIUDADELLA, de Menorca, Isla Baleares, Espagne, à Mademoiselle MARGUERITE SITGES, de cette ville. Pas de cartes.

Décédée, hier, sept décembre 1875, à six heures du matin, à l'âge de six ans et huit mois, LOUISE T. DUGAZON, fille de Charles T. Dugazon et de Lucie N. Du Treil. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu ce matin, mercredi, à neuf heures et demie précises.

Le convoi partira de la maison de sa grand'mère, Madame veuve N. du Treil, No 385, rue Claiborne, entre Colombus et Lafarpe.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana—Au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1875.—Avis est donné aux membres de cette société de la mort de J. L. Heinis, décédé, à la Nlle-Orléans, le 28 mai 1875 ; de la mort de Mary Naill, décédé, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1875 ; de la mort de Gusty Rosenberg, décédé, à la Nlle-Orléans, le 7 août 1875. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1.25 sur chacun de ces décès, d'ici au 12 janvier 1876, à 4 heures de l'après-midi. E. W. YOUNG, Secrétaire. 5 Déc.—au 12 Déc.

Entrepot de Tapis et de Rideaux. VENTE EN GROS ET EN DETAIL. No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc. TOILES CIRÉES—anglaises et américaines. NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie. STORES—Couvertures de Tables et de Pianos. ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles. BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc. BURLAPS, par balle, pièce ou yarde. A. BROUSSEAU & SON. 5 déc—6 f.PP

Bureaux du New Orleans City Railroad Company—au No 124 de la rue du Canal, Nlle Orléans, 4 décembre 1875.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, No 124 de la rue du Canal, le LUNDI, 20 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. C. C. LEWIS, secrétaire. 5déc—au 20.

—Continuation— De la grande vente en liquidation —CHEZ— **DANZIGER.** En outre des Marchandises que nous offrons, nous avons ouvert 10 caisses d'INDIENNES américaines, des meilleures qualités, à seulement CINQ cents la yarde. Nous sollicitons une prompte visite. Danziger, No 203 de la rue du Canal, —ET— Nos 228 et 230 de la rue Royale, coin St-Philippe. 5déc—

Demande. ON demande une BONNE à cuire. On exigera d'excellentes recommandations. S'adresser au No 147 de la rue St. Charles. 5déc—2f.

Demande de cuisinière. UNE excellente cuisinière, munie de bonnes recommandations, trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant au No 17 de la rue Chartres. 7déc—2f.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Bureau No 102 rue du Canal.—Nlle-Orléans, 7 décembre 1875.—Avis est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année 1876, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, LUNDI, 27 Décembre 1875, de 10 heures A. M à 2 heures P. M. G. LANAUX, Secrétaire. 7 déc—au 27

HYGIENE. APRÈS le déjeuner, fumer un cigare Pony de Fernandez & Villa. 5 déc—

Avis aux poseurs d'installations de gaz et aux constructeurs. Bureaux de la Compagnie du gaz de la N.-O. Au coin des rues Baronne et Commune. AVIS est donné aux personnes qui posent des installations de gaz et à celles qui bâtissent dans les limites des opérations de cette Compagnie que les règlements (revus) qui ont trait aux installations de gaz, seront mis en vigueur à dater du 1er janvier 1876 ; qu'il ne sera pas fourni de gaz aux bâtisses entreprises après cette date, si ce n'est par les personnes munies d'un certificat de la Compagnie. On peut obtenir des exemplaires de ces règlements en s'adressant aux bureaux de la Compagnie. THEOD. FORSTALL, Surintendant-général. 7 déc—1mPP

Raisins Malaga. Amandes sans coques. 500 boîtes Biscuits anglais de Huntley & Palmers, 10 livres Chocolat français Louit, 50 caisses Moutarde française, Capres, Olives et Cornichons, Anchois à l'huile sans arêtes, Petits Pois Verts (extra), Sardines à l'huile sans arêtes, Rodel, Patés de foie gras, Jus de Tomates, Saucisson de Lyon, Jelée et Pâte de Gouyave, 1/4 et 1/8 balles Café Moka, 25 caisses Amandes sans coques, 25 barils Raisins de Malaga frais, 500 boîtes de 3 livres Raisins extra, 10 caisses Raisins extra en carton, 15 barriques et barils Vinaigre de Vin Blanc, Vin Rouge de famille. COGNAC DE OTARD DUPUY & CO. 3/4 et 5/8 pipes, année de 1872 ... 1871, 1865, 1860, 1858, 1872. En débarquement et à vendre par J. B. SOLARI & SONS, 45 rue Royale & 75 Camp. 7déc—3f

Département des Finances, Hotel de Ville. Nlle-Orléans, 5 novembre 1875. DES propositions cachetées seront reçues, jusqu'au mercredi, 22 décembre, à midi, pour l'échange de trois mille huit cents (3,800) bons à prime, tirés, avec leur valeur et intérêt sur la face, pour d'anciens bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, des anciennes villes de Jefferson et de Carrollton. Les enchères devront indiquer la classe des bons et le montant des coupons échus, qui devront être attachés, ou, en l'absence de coupons, le montant de l'intérêt de ceux ci jusqu'en janvier 1876, et toutes les offres devront couvrir les bons et l'intérêt. Tous ces anciens bons échangés seront conservés intacts jusqu'à ce que les bons à prime soient rachetés par des primes. Les propositions devront être adressées aux commissaires de la dette consolidée et endossées "propositions pour l'échange de bons." Le droit de rejeter toutes les enchères est réservé. ED. PILSBURY, Administrateur. 6nov—2 f p.s. jus. 22 déc '75

Perdu. Perdu samedi soir le 4 décembre 1875 un PORTEFEUILLE contenant en viron cinquante piastres, divers papiers, aussi un billet hypothécaire de $2500, signé par Louise Rigaud, à son propre ordre, le 23 Avril 1870, payable dans un an renouvelé jusqu'au 23 Avril 1876. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet. La personne qui aurait trouvé le portefeuille et son contenu le rapportant au soussigné recevrait une récompense libérale. P. A. MARREC, No 404 rue Dauphine. Nlle Orléans, 6 Décembre. 7 déc—3f

DITES-LEUR. DITES à vos amis que Fernandez & Villa ont un stock de cigares qui ne peut être égalé. 5 déc—

Aux Goutteux. JE souffrais de la Goutte depuis plusieurs années. Après avoir vainement eu recours à tous les remèdes connus, je m'adressai à Mr J. P. BAKER, qui me toucha des mains et me donna d'autres médicaments que de l'eau. Je suis heureux de pouvoir déclarer que je suis maintenant en bonne santé et travaille journellement à mon travail. FRANÇOIS BICLET. Le cabinet de M. Baker est au No 132 de la rue Conti. 5déc—2.

A Vendre, A BON MARCHÉ. UN établissement de dégraissage et de tailleur, bien achalandé et faisant de bonnes affaires. C'est une bonne occasion pour une personne avec un petit capital. Le propriétaire ne peut pas s'occuper de cet établissement à cause d'autres affaires. S'adresser au No 37 rue Bourbon. 5 déc—2f.

L'INFLATION. FERNANDEZ & VILLA croient à l'inflation ; leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Eagles. 5 déc—

Changement de bureaux. LE " Louisiana Ice Manufacturing Co." a transféré ses bureaux du No 102 de la rue du Canal au No 60 de la rue Bienville. 4déc—6f.

CIGARES, CIGARES. TOUS les magasins de cigares de première classe, vendent les cigares Legal Tenders et Comme il faut de Fernandez & Villa. 5 déc—

Pommes de terre A vendre au débarquement de la Barque N. S. 700 paniers POMMES de TERRE, 700 paniers OIGNONS, S'adresser à MR. E. FORESTIER, 183 rue Commune. 4déc—1f

Cathédrale St. Louis. FETE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. MERCREDI prochain, 8 Décembre, fête de l'Immaculée Conception, le Club du BOUQUET MUSICAL, fondé par Mlle Octavie Romey, fera son premier début en chantant une Grand'messe composée par Mlle Romey pour 3 voix égales. Plus de 50 jeunes filles des familles les plus distinguées de la ville, prêteront le concours de leurs voix à cette solennité, et donneront à cette fête un parfum tout particulier de fraîcheur, de jeunesse et de suavité. Les tribunes ne seront ouvertes qu'aux dames. Des chaises seront placées dans la grande allée pour les Messieurs et pour les personnes qui n'ont pas de banc. La quête qui se fera pendant la messe, aura pour but de subvenir aux dépenses de déplacement du prédicateur pour le carême prochain. Une partie de cette quête sera donnée à l'Asile du Bon Pasteur. La Grand'messe aura lieu à 10 heures. 5 déc—2f

THEATRE DE L'OPERA. ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLÉANAISE. **Soirée d'inauguration,** Le SAMEDI, 11 décembre 1875. Au bénéfice de Familles Pauvres. UN PÈRE PRODIGUE, pièce en 5 actes d'Alexandre Dumas, fils. LE CHAPEAU D'UN HORLOGER, Comédie en 1 acte de Mme de Girardin. Prix des billets (avant-scènes exceptées) 75 cts. On pourra se procurer des billets en s'adressant aux membres de l'Association et des places numérotées au Contrôle de l'Opéra, le vendredi 10 et samedi 11, de 10 heures à 4 heures. 28nov—12f. PP

UN FAIT ETABLI. TOUT le monde fume les cigares de Fernandez & Villa, dits Perles de choix et Comme il faut. 5 déc—

DEPOT DE GLACES Françaises et Allemandes, L. UTER, AGENT, No 38 RUE ROYALE, No 38. Annonce à ses amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils trouveront un grand avantage à s'adresser à lui avant d'acheter ailleurs l'un des articles suivants : Glaces Françaises et Allemandes, de toute espèce et de toutes grandeurs ; Gravures, Lithographies et Chromos, unies et coloriées ; Cadres de Photographies, en bois doré et en bois sculpté ; Cadres de Portraits et de Gravures, carrés et de forme ovale, en noyer et en bois de rose ; Corniches et Stores de fenêtres, Bandes de rideaux ; Cadres Rustiques et Brackets en noyer sculpté ; Moulures pour cadres, de toutes genres, toute espèce de Glands et de Cordes pour tableaux, et toute espèce d'articles à l'usage d'artistes. La maison se charge de réparer les anciennes glaces et de redorer les anciens cadres. P. S.—Les personnes de la campagne feront bien de demander un catalogue et une liste des prix. 14oct—DMerV2mPP.

AVIS. NEW ORLEANS DAILY DEMOCRAT. DES arrangements complets ayant été pris pour la publication, le ou vers le 15 courant, du "NEW ORLEANS DAILY DEMOCRAT," qui doit remplir la mission qu'avait le "*Sunday Delta*" et remplir le principal objet de son fondateur, lequel était d'assurer au peuple de la Louisiane un journal quotidien démocrate, digne de foi et indépendant, ce la rend inutile la continuation de la publication du *Delta*. Nos amis, abonnés et annonceurs, trouveront dans le *Democrat* un journal digne de leur confiance et de leur appui, et nous demandons pour lui le bienveillant patronage qu'ils ont accordé au *Delta*. 5déc—3f WM. WOELPER.

FAITES EN L'ESSAI. FERNANDEZ & VILLA vendent des cigares dits Legal Tenders et Comme il faut. Faites en l'essai et vous les aimerez. 5 déc—

Les citoyens français QUI ont des réclamations contre le gouvernement des Etats Unis et les citoyens américains qui en ont contre le gouvernement français qu'elles qu'en soit la cause, ou de la date, sont informés que les deux commissions sont organisées pour les entendre. Adressez-vous aux soussignés, ayant toutes les facilités nécessaires, ils se chargeront de les présenter et d'en toucher le montant. MCGLOIN & NIXON, avocats, Au No 61 de la rue du Camp, Nlle-Orléans. 23nov—1m.

Facteur de Pianos. JULES PIFFAUT annonce respectueusement aux artistes et au public en général qu'il est prêt à faire tout accord et réparation qu'on pourrait lui confier à des prix extrêmement modérés. Avec le concours de M. J. Gaudin, établi depuis nombre d'années à la Nouvelle-Orléans, il espère, comme par le passé, mériter leur bienveillance. MM. J. Gaudin et Jules Piffaut ont toujours en magasin des pianos neufs et de seconde main, au No 62 rue Royale, entre Bienville et Conti. 21nov—1m. D. Mar J.

Avis. LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux Médecins et Dentistes de cette ville qu'ils viennent d'établir au No 21 rue Royale un atelier où ils se chargeront du NICKELAGE, des instruments de chirurgie ainsi que tout autre objet qui pourrait leur être confié. P. A. MARREC, LÉON VOITTIER. 28 nov—1m

Le Docteur Ferrière SI bien connu par son infaillible et nouveau traitement de la goutte, du rhumatisme, des fièvres intermittentes ; des maladies de foie, de cœur, des poumons et d'estomac ; de la dyssenterie, des voies urinaires et en particulier des maladies de femme, a ouvert un office de consultation au No 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Quand la guérison est impossible, le soulagement est toujours certain, avec son admirable méthode. 20 nov—1 an

Salon de Billards de Miller. LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont fait réparer et remeubler Leur Salon de Billards, Coin St-Charles et Commune, pour la saison d'hiver et ont également ajouté deux nouvelles TABLES BRUNSWICK AND BALKE BEREL, de sorte qu'ils peuvent procurer à leurs clients une maison sans égale dans le pays. Nous sommes les agents à la Nouvelle-Orléans de la compagnie de J. M. Brunswick and Balke et sommes prêts à remplir tout ordre pour tables et autres articles pour billards provenant de cette manufacture. 21nov— MILLER BROTHERS.

DR. B. DE VILLENEUVE. HOMŒOPATHE. Consultations : de midi à 3 heures. 154 rue du Canal. Résidence : 168 Tremé, près Dumaine. 28 nov—1m

C'EST POSITIF. L'ÉLITE de la population de la ville du Croissant, fume les célèbres Legal Tenders de Fernandez & Villa. 5 déc—

AVIS. MADAME FLEURY, agent, informe sa nombreuse clientèle qu'elle a ouvert un magasin de Sellerie, &c., aux Abattoirs Crescent City. Elle profite de cette occasion pour la remercier du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour, et la prie de vouloir bien le lui continuer. 14nov—1m

THÉ OU CAFÉ. Pour les meilleurs et les plus économiques des THÉS OU CAFÉS, Adressez-vous au Grand dépôt de Thés. (Steam Coffee Mills.) 5......Rue du Camp......5 (A une porte de la rue du Canal) AVIS.—La maison se charge de faire déposer, GRATIS, sur les navires, les bateaux et les chars, à la Nlle-Orléans, le Thé et le Café qu'elle vend. 21nov—

CIGARES, CIGARES. ENFIN, il a été fait une découverte qui réjouira les fumeurs. Allez chez Fernandez & Villa et faites-y l'essai d'un Pony. 5 déc—

REMEDE INFAILLIBLE —CONTRE LA— DYSSENTERIE. LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves ; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY." On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

LHOTE & CO., CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES. PLANCHES à plancheier, à plafonner, à étagères, à abriter, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre. L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande. Les ordres y sont promptement exécutés. Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans. Boîte 936 du Bureau de Poste. 1 nov—1an

D. MERCIER, Marchand en gros et en détail de VETEMENTS, CHAPEAUX, BOTTES, SOULIERS, ARTICLES de TOILETTE, etc. Grand choix de DRAPS FRANÇAIS. VÊTEMENTS FAITS SUR ORDRE, dans le dernier genre. Coin Dauphine & Bienville, Nouvelle-Orléans. Les ordres des marchands de la campagne seront remplis avec la plus grande promptitude et aux prix les plus raisonnables. 1 oct—2m

FINE WINES, SEIGNOURET FRERES TRADE F.S MARK BORDEAUX **COGNAC. OLIVE OIL,** COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE. Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Floirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Bommes, Barsac, Graves, etc., etc. BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St. Also at Agents' prices, at the Importers—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villere,—Thos. H. Handy & Co. 24 oct—1 an

H. CLOSTERMANN & BAYLE IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES 40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE. LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an.

Vor. MAIGNAN NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE, SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU **CHATEAU PAPE CLÉMENT.** Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères. Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON, et GOLDEN RULE, Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie, des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, R. RKIG, MARIGO & Cie ; des SARDINES GILLET ; du GENIÈVRE LA CLOCHE ; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc., etc., etc. 23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25 NOUVELLE-ORLÉANS. 27 déc—1an

GRANDE MANUFACTURE DE CIGARES, No 71, Rue de Chartres. Fabrique de CIGARES de tabac importé de la Havane, mêlés et du pays, aux plus bas prix du marché. Pour satisfaire aux nombreuses demandes, je vendrai, dorénavant, par quantités à la convenance des acheteurs et à des prix de gros. F. HAEHNEL. 23 mars—1an

H. J. RIVET, PHARMACIEN DROGUISTE, SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO., a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, Médicaments Patentés, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices. Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec la SODA WATER glacé, aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées. Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins. Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER. Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD. 68 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLÉANS, LNE. 16mai—1an

C. E. Girardey, CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c., Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles. **Samedi, 11 décembre**—Pour le compte de la succession de Bridget Gernon : Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, rue Erato, entre Tchoupitoulas et Annunciation. Pour le compte de la succession de Elizabeth Adderly : Maisons et terrains, coin Liberté et Terpsichore. L'élégante résidence en bois à étage, bâtie sur deux lots avec jardin, orangers, &c., rue Conery, entre Prytanée et St-Charles. Pour le compte de la succession de Patrick D. Gordon, le bon emplacement d'affaires faisant face au coin Nord-Est des rues Julie et Commerce. Pour le compte de la succession de J. P. Higgins : Cinq actions du "New Orleans Insurance Association."—$100 pays. Emile Bouny et als vs Jonas Pickles. Les deux magnifiques magasins en briques et à trois étages, Nos 30 et 32 de la rue Nouvelle Levée, entre Gravier et Natchez. La jolie maison en bois No 547 de la rue du Canal, entre Broad et White. Huit jolis cottages en bois, détachés, sur la Promenade Carondelet, entre Broad et White. Un excellent placement—la maison double en bois et à étage, No 130 de la rue des Remparts, entre Poydras et Perdido, près le marché Poydras. **Samedi, 18 décembre**—Pour le compte de la succession de James, et de sa femme Margaret Crellin : Trois terrains, au coin des rues Bienville et Olympia. Pour la succession de A. W. Walker : 13 terrains, dans la rue du Canal, Hagan Avenue et la rue Rendon, ainsi qu'un excellent lot de batture formant le coin des rues Levée, Fulton et St. Joseph. Les magasins en brique à trois étages, si bien situés, Nos 44, 45 et 46 Nouvelle Levée entre Natchez et la rue Gravier. L'îlet de prix, connu sous le nom de "îlet de Fanny Sweet," et situé dans la rue du Canal, entre les rues Claiborne et St.-Jean. Pour le compte de la succession de Jos. D. Broderick—16 actions (de $100) du New Orleans Banking Company ; 70 actions (de $100) de l'Union National Banking Company ; 8 actions (de $100) du State National Banking Company. Pour le compte de la succession de L. F. Générès—5 bons (de $1000) de la ville de la Nlle-Orléans, intérêt de 7 pour cent ; 4 bons (de $1000) du Water Works de la Nlle-Orléans, intérêt de 5 pour cent ; 75 actions (de $100) du N. O. Sugar Shed Company ; 102 actions de la compagnie du Canal Carondelet ; 50 actions (de $50) du New Orleans Tow Boat Company. **Samedi, 15 janvier**—Pour la succession de Patrick Halpin—La magnifique café "Charm" No 5 de la rue Vieille Levée, en face du bureau de poste. La "propriété Martinez", et grocerie, bien connue, au coin des rues Camp et Girod. Les magasins en briques et à trois étages, solidement construits, faisant face au Bassin du Nouveau Canal, Nos 278, 280 et 282 de la rue Julia, coin Baronne. Pour la succession de feue Mme Veuve Diego Morphy—la maison double et à étage, Nos 431 et 433 de la rue St-André, entre Dryades et St-Denis ; meubles, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux. Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp. 30oct—

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 7 DEC. — CLASSE No 291.

26	13	77	76	44	6	8	75	65	54	35	10	12

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature ce 7 Déc. 1875. H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires. ☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

LA FASHION. SI vous voulez être fashionable, fumez les cigares de Fernandez & Villa, dits Comme il faut. 5 déc—

LES anciens colons de St-Domingue, ou leurs héritiers qui auraient des indemnités à réclamer du Gouvernement français, sont invités à passer à mon bureau où ils recevront des informations qui les intéressent. Les français qui ont des réclamations contre les Etats-Unis, pour dommages subis pendant la guerre dite de sécession, sont invités également à se présenter au plus tôt à mon bureau. JOSEPH LOMBARD, (Avocat), 30nov—1m No 116 rue de la Douane.

LIQUEURS de CHAUVET Fils, BORDEAUX. AVIS. Ayant été nommé seul agent pour l'Ouest et le Sud, par la maison CHAUVET FILS, de Bordeaux, et ayant en main les titres pour poursuivre, toute personne se servant du nom de Chauvet Fils, Bordeaux, ou imitant ses marques, étiquettes, &c, sera poursuivie selon la loi. 17 nov—1m M. VERGNOLE.

Changement de domicile. J. PIFFAUT, bien connu du public et des artistes, continue d'accorder et de réparer les pianos, à très bas prix, ayant toutes les fournitures nécessaires pour remettre les pianos à neuf. No 192 rue Royale, entre St-Anne et Dumaine. 10nov—1m

Entrepôt de tapis et de toiles cirées. ELKIN & CO., 168.........RUE DU CANAL.........168 REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de TAPIS VELOURS ET BRUXELLES, TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN, TOILES CIRÉES, NATTES COCO ET ROTIN, STORES ET CORNICHES, ETOFFES A RIDEAUX — TERRYS, REP BROCHÉ. A un bon marché extrême, au comptant. 1nov—3m

CADEAUX DE FETE. MESDAMES, si vous voulez faire un présent élégant à vos amis, achetez leur chez Fernandez & Villa, coin Royale et Douane, une boîte de cigares, dits Comme il faut. 5 déc—

J. A. PERIER, 250 & 252 RUE ROYALE. Entre St-Philippe et Ursulines. **Liquidation ! Liquidation !** MADAME PÉRIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au-dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs de Pleyel, Debain, Wolter, Thibout. Aussi un grand assortiment de Pianos de seconde main. 21 nov—3m—D Mar J

Charbon ! Charbon ! ! Charbon ! ! COAL H. & C. TYLER, au No. 9 de la rue Carondelet, livrent du charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel aux familles, aux fabriques, aux bateaux, etc. Aux plus bas prix du marché. 1er sept—1m

Hy. J. MONTAGNET, (Successeur d'ALP. LAINE, agent) COAL MARCHAND DE CHARBONS, Pittsburg, Anthracite et Cannel, Anglais. Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Son dépôt est sur la Levée, au ferry du 3e district, son bureau, No 167 de la rue Commune près Carondelet, Nlle-Orléans. Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre endroit. Il vend le charbon au prix courant du marché et le livre, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 1er sept—6m

J. SAUVAGE, PASSAGE DE LA BOURSE No 98, près Conti. SE charge de ventes de propriétés, de locations de maisons, et de collections de loyers. Il se charge aussi de payer les taxes et licenses. Le tout à une commission réduite. 24 oct—2m Mar J D

Dr. ALFRED MERCIER, CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades. Résidence : 181 rue du Camp, encoignure Julia. 8 avril—

A vendre. A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts : Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré. Planches pour plafond (ceiling) à $15 00 les mille pieds, livré. R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré. Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL. 11juin—1an DMarJ.